

LA POLITIQUE SECURITE D'AIRCORSICA

ENGAGEMENT DU DIRIGEANT RESPONSABLE

La Sécurité reçoit la plus haute priorité dans nos activités aéronautiques en vue de garantir que celles-ci se maintiennent au plus haut niveau de performance en matière de sécurité.

Au-delà de nos valeurs fondamentales, j'insiste sur le respect **des principes** figurant sur notre déclaration d'engagement partagé :

- ***La sécurité et la sureté sont un impératif au quotidien***
- ***La juste responsabilité individuelle et collective***
- ***La transparence est une règle dans notre conscience professionnelle***
- ***La communication ouverte sur la sécurité et la sureté est l'expression d'une culture juste et positive***

Je m'engage à ce que les ressources matérielles et humaines nécessaires à la réalisation de nos objectifs de performance sécurité et sureté soient disponibles et que chacun des acteurs principaux en charge de la sécurité et de la sureté des opérations au sol et en vol dispose des formations pour conduire leurs opérations en toute sécurité.

Je veille à ce que notre activité soit en conformité avec les exigences sécurité et sureté, les exigences réglementaires, les exigences de la compagnie et que les systèmes employés soient acceptables par les autorités de tutelle.

Je m'assure de l'efficacité du système de gestion pour l'amélioration continue de la sécurité au travers des plans d'actions validés lors des Revues de Sécurité et des Comités de sécurité / sureté que je préside. Je m'appuie sur les Responsables Désignés en charge de la mise en œuvre de la politique sécurité / sureté définie pour garantir le plus haut niveau de sécurité dans toutes les opérations liées à la réalisation des vols.

J'encourage tous les personnels à prendre conscience de leur obligation redditionnelle en matière de sécurité et de sureté.

Je promeus toutes remontées d'écarts, d'erreurs, d'informations ayant un impact sur la sécurité et la sureté au travers de la charte « Retour d'Expérience » favorisant le retour d'expérience volontaire et spontané, et non punitif sauf dans le cas où serait engagée la responsabilité personnelle d'un salarié (violation délibérée d'une règle, erreurs répétées, erreur ou violation réalisée sous l'emprise de psychotropes ou de substances analogues).

La démarche sécurité et sûreté exige l'implication et l'engagement de tous et en particulier de tous les managers au regard de leurs responsabilités clairement définies en matière de sécurité/sûreté. Je leur demande de s'engager à appliquer, développer et améliorer les stratégies, les processus visant à réduire les risques liés à l'exploitation aérienne jusqu'au niveau le plus faible que l'on puisse raisonnablement atteindre.

Je demande donc aux Responsables Désignés de déployer un système de gestion de la sécurité (SGS) incluant le système de gestion du Risque Fatigue (SGS RF) et de mettre en œuvre dans leurs services respectifs les dispositions définies dans le Manuel SGS et d'encourager les actions transverses dans le cadre des groupes d'actions du SGS visant à :

- Rechercher activement les dangers de manière aussi bien réactive, pro active et prédictive
- Evaluer les risques associés aux dangers.
- Proposer les mesures correctives ou préventives et les mettre en œuvre pour maîtriser ces risques.
- S'investir dans les groupes de travail dédiés au SGS en réalisant : études, analyses, documents nécessaires (Supports écrits)
- Rendre compte des plans d'actions dans leurs secteurs respectifs et de leur efficacité, au travers de la mesure régulière des indicateurs de performance.
- S'assurer que les sous-traitants développent des démarches partagées de type SGS

Président du Directoire
Philippe DANDRIEUX



01 juin 2015